La facture d'eau

cycle 3

GEOM

L'eau est une ressource naturelle gratuite, appartenant à tous les citoyens.
Pourtant, bénéficier de l'eau courante (eau distribuée par des tuyaux, eau du robinet) a un coût.
En effet, il faut la collecter, la potabiliser, la distribuer et la dépolluer.

42% d'une facture d'eau sert à l'alimentation en eau potable.

L'eau brute est tout d'abord prélevée dans les eaux de surface, les nappes souterraines ou les sources. Traitée dans une usine d'eau potable, elle est ensuite stockée dans des châteaux d'eau. Elle est enfin acheminée chez vous par un réseau de distribution constamment surveillé, entretenu et renouvelé.

31% sert à la dépollution des eaux usées.

Une fois consommée, l'eau est polluée.
Elle doit donc être collectée dans des réseaux d'eaux usées puis acheminée vers une station d'épuration. Une fois dépolluée par une série de traitements, elle peut retourner dans le milieu naturel.

27% pour les taxes.

Cette part de la facture est destinée à aider l'ensemble des communes à investir dans la dépollution. Elle favorise ainsi la solidarité envers les communes et le respect de notre environnement.